

## **Groupe de Travail Rompus de Temps Partiel**

### **du 16 juin 2016**

#### **Compte rendu du GT Rompus de temps partiel et répartition des compensations et des dotations complémentaires.**

Le Snes-Fsu a fait parvenir au rectorat (DOS) avant la tenue du GT, toutes les informations concernant les rompus de temps partiel, les congés formations qui n'apparaissaient pas sur le document de travail. Nous avons également alerté le rectorat sur l'absence de la dotation complémentaire pour les CIO de Vendôme et d'Orléans. Concernant le CIO de Nogent, seul un demi poste de co-psy en compensation de la suppression du poste de DCIO apparaissait.

GT : le nombre de temps partiels peut encore évoluer du fait que des collègues affectés sur un poste, peuvent encore demander des temps partiels (ce sera la cas à Orléans et à Chinon), que les décharges syndicales ne sont pas encore complètement fixées et que les congés formation accordés en CAPA n'ont pas encore été transmis à la DOS. Donc les compensations de rompus de temps partiel peuvent encore évoluer. Nous rappelons la règle : implantation de 0,5 Equivalent Temps Plein pour 0,4 de rompus dégagés minimum et 1 ETP pour 0,8 de rompus dégagés minimum.

**Pour le même régime indemnitaire entre psychologues du 1er et du 2d degré, SIGNEZ LA PETITION : <http://petitions.snes.edu/?petition=34>**

Suite à nos remarque et informations envoyées au préalable, ce qui a été décidé en GT sous réserve d'être entériné au CTA du 21 juin :

- **0,5 ETP de co-psy au CIO de Nogent**, malgré nos interventions et notre demande d'1 ETP.
- **Reconduction de l'implantation de 0,5 ETP de co-psy au CIO de Vendôme** obtenu grâce à notre intervention. Mais nous avons porté la demande du CIO qui était d'obtenir 1 ETP.
- **Prise en compte du congé formation au CIO de Blois** ce qui donne une implantation de 2 ETP (rompus de temps partiel + le congé formation de 30%).
- **Prise en compte des congés formation au CIO de Chartres (1 ETP de septembre à juin) et au CIO d'Amboise (0,5 ETP à partir de janvier).**
- **Concernant le 45** : le CIO de Pithiviers où a été créé un poste de Dcio, n'aura plus que 3,5 postes de copsy, l'argument du rectorat étant que le Dcio assurera un secteur. Le 0,5 ETP récupéré, sera implanté au CIO d'Orléans. Les autres années, c'était 1 ETP implanté à moitié au CIO d'Orléans et à moitié au CIO d'Orléans La Source qui servait pour les collègues intervenant au SUIO. Nous sommes intervenus pour défendre le travail des collègues au SUIO et la nécessité d'y maintenir 1ETP. Le Secrétaire Général doit se rapprocher de l'université afin de voir les termes de la convention entre CIO et SUIO et en informer le CTA. **Au final, le 45 a gagné 2 postes de DCIO mais perdu une dotation complémentaire de 1 équivalent temps plein de co-psy (0,5 au CIO de Pithiviers et 0,5 au CIO d'Orléans).**
- **Compensation du mi temps administratif dégagé au CIO de Gien.**

Le Snes-Fsu est à nouveau intervenu pour dénoncer l'utilisation d'un poste académique de co-psy (SAIO) pour la mission de lutte contre le décrochage scolaire à la DSDEN du 45.

**25 Postes vacants (24 + 1 au SAIO bloqué) et 9,5 ETP et 10 en janvier, de rompus de temps partiel et de congés formation auxquels il faut ajouter des congés longue maladie. Il y aura donc entre 37 et 40 ETP vacants.**

	Postes vacants après le mouvement intra	Rompus de temps partiel
CIO de Bourges		0,2 + 0,6 (décharge syndicale) : implantation d'1ETP
CIO de St Amand		
CIO de Vierzon		0,2
CIO de Chartres	4	0,2 + 1 congé formation : implantation d'1 ETP
CIO de Châteaudun	2	
CIO de Dreux	3	
CIO de Nogent le Rotrou		
CIO de Châteauroux	1	0,8 : implantation d'1 ETP
CIO Le Blanc		
CIO d'Issoudun	2	
CIO de Chinon		1 congé maternité en septembre + 0,2
CIO d'Amboise		0,5 congé formation en janvier
CIO de Joué		0,2
CIO de Loches		
CIO de Tours		1,7 : implantation de 1,5 ETP
CIO de Blois		1,8 : implantation de 2 ETP
CIO de Vendôme		
CIO de Romorantin		0,4 : implantation de 0,5 ETP
CIO de Gien	3	
CIO de Montargis	4	
CIO d'Orléans		0,2 + 0,5 (décharge syndicale) + dotation complémentaire de 0,5 : implantation d'1 ETP
SAIO	2 +1	
CIO d'Orléans la Source		
CIO de Pithiviers	3	0,5 ETP en moins et redéployé au CIO d'Orléans.
Dronisep		